



## Fédération des Travailleuses et des Travailleurs Territoriaux

33, rue des Vignoles 75020 Paris

Paris, le 5 octobre 2017

### Communiqué sur la journée de grève du 10 octobre

Alors que le nouveau gouvernement passe en force son attaque sans précédent du Code du travail, il prépare déjà la casse du service public qui tente, tant bien que mal, de se relever du quinquennat précédent.

Les différentes organisations syndicales de la Fonction Publique se sont réunies pour la première fois toutes ensemble à Paris le 15 septembre 2017 afin de lancer un appel à la mobilisation et à la grève pour la journée du 10 octobre 2017. L'intersyndicale organise la lutte contre la suppression programmée de 120 000 postes de fonctionnaires sur les trois versants de la Fonction Publique, la hausse de la CSG sans compensation, le rétablissement du jour de carence en cas de maladie et le gel du point d'indice dans le calcul des rémunérations.

La **Fédération CNT** des **Travailleuses** et des **Travailleurs Territoriaux**, nouvellement créée, se retrouve dans cet appel mais souhaite aller plus loin en rappelant que le service public n'en n'est pas à sa première casse.

En effet nous luttons chaque jour contre la baisse des budgets (alors que les compétences des collectivités territoriales augmentent), les restructurations ou suppressions de services, l'emploi de plus en plus fréquent de contrats précaires, l'arrivée de rémunérations fantaisistes "au mérite" calculées par les hiérarchies, les mutualisations qui se font sans aucune concertation avec les travailleuses-eurs concernés-ées ou encore les nouvelles instances de représentation du personnel qui professionnaliseront le statut de "syndicaliste".

### **SECTEUR PUBLIC + SECTEUR DU PRIVE = MEME COMBAT**

Faisons de cette journée du 10 octobre 2017 un moment de mobilisation interprofessionnelle sans précédent débouchant sur la grève générale illimitée afin de créer un véritable rapport de force nécessaire à la victoire du mouvement social.

Nous revendiquons :

- Le retrait de la loi travail et autres lois/ordonnances patronales à venir
- L'autogestion des caisses de la sécurité sociale, par des salarié-es élu-es (élections sociales)
- L'arrêt des exonérations de cotisations sociales patronales et l'augmentation des budgets
- La titularisation de tous les emplois précaires des services publics
- Le renforcement du droit syndical (dans le service public comme dans le privé)
- L'amnistie pénale et civile pour l'ensemble des militant-es syndicalistes condamné-es
- Une augmentation significative des salaires

le bureau fédéral